

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

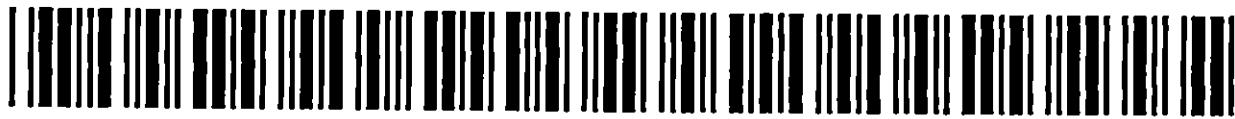
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 16677

Numéro SIREN : 499 389 906

Nom ou dénomination : 1001 FENETRES

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 51142



20190511422018

DATE DEPOT : 01/07/2019

N° DE DEPOT : 51142

N° GESTION : 2007B16677

N° SIREN : 499389906

DENOMINATION : 1001 FENETRES

ADRESSE : 71 rue Condorcet 75009 Paris

MILLESIME : 2018

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

02 JUIL. 2019

Sous le N° : S1142

1001 FENETRES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : 71, rue Condorcet
75009 PARIS
499 389 906 R.C.S PARIS

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE SOCIAL 2018 (Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 juin 2019)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 5.421 Euros augmenté du report à nouveau antérieur de 19.410 Euros

Soit ensemble 24.831 Euros

de la manière suivante :

♦ au poste de Report à Nouveau	4.831 Euros
♦ le solde, soit	20.000 Euros

étant distribué aux Actionnaires à raison d'un dividende de 25 Euros.

Ce dividende pourra être mis en paiement à compter de l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

A cet égard, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce que :

- les dividendes et distributions assimilées perçus, par des personnes physiques domiciliées en France, sont obligatoirement soumis au prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8% prévu au I.-1. de l'article 117 quater du CGI, ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2%, sait un total de prélèvements de 30,00% ;
- ces prélèvements sont déclarés et acquittés par la société distributrice, au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel les dividendes sont payés (l'inscription du dividende au crédit du compte courant d'associé valant paiement) ;
- à défaut d'option expresse et irrévocable du contribuable pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu à l'occasion de l'établissement de la déclaration des revenus, l'impôt sur le revenu est définitivement liquidé sur une base égale au dividende brut, sans abattement, par application du prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% prévu à l'article 200 A du CGI, sous déduction du PFNL acquitté par la société distributrice ;
- il est précisé, à cet égard, qu'en cas d'option pour l'imposition au barème progressif, celle-ci est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU ;

- en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, conformément aux dispositions fiscales en vigueur et à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, et pour les seules personnes physiques résidentes fiscales en France ayant opté, ce dividende sera éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts ;
- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, l'abattement de 40% susvisé est applicable sur le montant du dividende brut perçu et une fraction de la CSG, acquittée lors de la perception du revenu, est déductible des revenus à hauteur de 6,8% ; le PFNL acquitté par la société distributrice est ensuite imputé sur l'impôt sur le revenu, l'excédent étant restitué ;
- toujours pour les cas d'option susvisés pour l'imposition au barème progressif, dans l'état actuel de la répartition du capital social, la totalité des 20.000 Euros de dividendes distribués aux 800 actions détenues par les Actionnaires personnes physiques résidentes fiscales en France ayant opté pourront, bénéficier de l'abattement de 40%, soit un abattement global théorique de 8.000 Euros et un abattement de 10 Euros par action ;
- les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros, pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, ou 75.000 euros, pour les contribuables saufis à imposition commune, peuvent demander à être dispensés du PFNL. La demande de dispense doit être formulée au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

En outre, et conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de ce qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Au titre de :	Dividende global	Dividende par action	Montant éligible à l'abattement de 40% (Art. 158-3 CGI) (1)
Exercice 2015	90.000 €	112,50 €	112,50 €
Exercice 2016	92.000 €	115,00 €	115,00 €
Exercice 2017	50.000 €	62,50 €	62,50 €

(1) Abattement de 40% ouvert aux seuls dividendes distribués à des personnes physiques résidentes fiscales en France

DECISION DE L'ASSEMBLEE

Affectation du résultat adoptée à l'unanimité.

Certifié exact



(1) BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :	1001 FENETRES	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *	112	
Adresse de l'entreprise	71 RUE DE CONDORCET 75009 PARIS	Durée de l'exercice précédent *	112	
Numéro SIRET *	4 9 9 3 8 9 9 0 6 0 0 2 9	Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N° clos le,	13/11/22/20118	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (I)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
IMMobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BI	BI	
	TOTAL (I)	BJ	86 057 7 568	
Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
Créances	Cléments et comptes rattachés (3)*	BX	BY	
	Autres créances (3)	BZ	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valuers mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (II)	CJ	246 945 246 945	
Divers	Frais d'émission d'emprunt à étailler	CW		
	Primes de remboursement des obligations	CM		
	L'everts de conversion actif *	CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	345 523 86 057 259 465
	Retrais : (I) Dont direct au bilan :		(I) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP 4 953
	Classe de réserve immobilières :		Stocks :	

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME
A L'ORIGINAL
LE PRÉSIDENT**

Désignation de l'entreprise		1001 FENETRES	Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	8 000	DA 8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))		DC
	Réserve légale (3)		DD 800
	Réserve statutaires ou contractuelles		DE
	Réerves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))		DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ))		DG 42 000
	Report à nouveau		DH 19 410
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI 5 421
	Subventions d'investissement		DJ
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK
		TOTAL (II)	DL 75 630
			DM
Provisions pour risques et charges	Avances conditionnées		DN
		TOTAL (III)	DO
	Provisions pour risques		DP
DETTE(S)	Provisions pour charges		DQ
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles		DS
	Autres emprunts obligataires		DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU 67 720
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))		DV 602
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW 5 000
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 83 736
Compte régul.	Dettes fiscales et sociales		DY 26 718
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ
RENOVIS	Autres dettes		EA 60
	Produits constatés d'avance (4)		EB
		TOTAL (IV)	EC 183 835
	Ecart de conversion passif *		ED
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 259 465
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1957)		IC
	Écart de réévaluation libre		ID
	Réserve de réévaluation (1976)		IE
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		IF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		IG 141 439
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		IH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **1001 FENETRES**

Néant

		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 338 083	FB	IC	1 338 083	
	Production vendue	FD		FE	FF		
	biens *				FI		
	services *	FG		FI			
	Chiffres d'affaires nets *	FH	1 338 083	FK	FL	1 338 083	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	14 374	
	Autres produits (I) (II)				FQ	20	
Total des produits d'exploitation (Z) (I)					FR	1 352 478	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	814 464	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(12 057)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	203 722	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	7 129	
	Salaires et traitements *				FY	204 229	
	Charges sociales (10)				FZ	92 084	
	DOTTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	16 056	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)				GE	12 900	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 338 527	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)						GG	13 951
PRÉTENSIONS ET COMPTES	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Déficiences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	591	
	Déficiences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	591
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VII)					GV	(591)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	13 360

(4)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 4
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	1001 FENETRES	Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HIC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	(VII)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 1 260
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HIC
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	(VIII)
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HH 1 260
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) IJ
	Impôts sur les bénéfices *	(X) HK 6 679
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL 1 352 478
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM 1 347 057
5 – BÉNÉFICE OU Perte (Total des produits – total des charges)		HN 5 421
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont — Crédit-bail mobilier *	HP
	— Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1 1 482
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6 obligatoires A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe).	Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels
AMENDOES		1 260
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

Désignation de l'entreprise 1001 FENETRES

Néant

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
					Commissions et autres recouvrements prélevées au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KF			
CORPORELLES		Terrains			KG		KJ			
Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK			
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	4 599	KW	KX		
	Matériel de transport *				KY	79 420	KZ	LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	8 451	LC	LD 1 156		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG		
Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LI		
Avances et acomptes					LK		LL	LM		
		TOTAL III		LN		92 469	LO	LP 1 156		
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T		
		Autres participations			8U		8V	8W		
		Autres titres immobilisés			IP		IR	IS		
		Prêts et autres immobilisations financières			IT	4 772	IU	IV 180		
		TOTAL IV		LQ		4 772	LR	LS 180		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG		97 241	OII	OJ 1 336		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale * en équivalence par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par réévaluation à la fin de l'exercice soit service ou résultat d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.		Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CO	DO	D7		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	IX		
CORPORELLES		Terrains			IP	LX	LY	LZ		
Autres immobilisations corporelles	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	MJ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	ML		
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MV		MN	MO 4 599		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	MR 79 420		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	MU 9 607		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	MX		
		Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA	NB		
		Avances et acomptes		NC	ND		NE	NF		
		TOTAL III		IY	NG		NH	NI 93 625		
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence		IY	OU		M7	OW		
		Autres participations		IY	OX		OY	OZ		
		Autres titres immobilisés		II	2B		2C	2D		
		Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E		2F	2G 4 953		
		TOTAL IV		I3	NJ		NK	NI 4 953		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK		OL	OM 98 577		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N° clos le

3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 b/s J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5))	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 b/s J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

--

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à reintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit inclus dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1001 FENETRES

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMobilisations Amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PC		PF		PG		PM	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 599	QE		QF		QG	4 599
	Matériel de transport	QH	59 904	QI	14 490	QJ		QK	74 394
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 499	QM	1 566	QN		QQ	7 065
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	70 001	QV	16 056	QW		QX	86 057
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	70 001	QP	16 056	QQ		QR	86 057

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptuel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptuel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gén., agenc. et am. des constr.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Autres immobilisations corporelles	Inst. gén., agenc. et divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	Y1			Y4			Y5
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NL	NV
Total général (NP + NQ + NR)	NW		Total général (NS + NT + NL)	NY		Total général (NW + NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étalement		Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations		SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 1001 FENETRES

Néant

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quatrième II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	12 892	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	12 892	7Y	7Z
TOTAL GÉNÉRAL II + II + III)		7C	12 892	7B	7C
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	12 892
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^e du CGI.					
10					

(1) à détailler sur feuillets séparés selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : 1001 FENETRES						Néant	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	4 953	UV	4 953	UW	
	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	85 738		85 738		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	UO		ZI			
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	VM	19 325		19 325		
	Impôts sur les bénéfices	VB	38 476		38 476		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Taxe sur la valeur ajoutée	VN					
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VP					
	Divers	VC					
	Groupe et associés (2)	VR	255		255		
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VS					
	Charges constatées d'avance	VT	148 747	VU	148 747	VV	
	TOTaux						
	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE			
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	67 720		25 324		42 396
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	83 736		83 736		
Personnel et comptes rattachés		8C	7 000		7 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	15 920		15 920		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	300		300		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 498		3 498		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	602		602		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	60		60		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTaux		VY	178 835	VZ	136 439		42 396
RENOVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	50 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	17 354	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		